

Direction Générale des Services

Service de l'Assemblée

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Session extraordinaire du 15 juillet 2024

### CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

### Hors commission

24-122) Approbation du compte rendu de la session du Conseil départemental des 24 et 25 juin 2024, consacrée à la Décision Modificative n° 1. (M.PEIRO) - Prend acte.

## Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

24-123) Orientations des politiques culturelle, éducative, sportive et associative 2025-2028. (M.MASO) - Adoptée à la majorité.

# Emploi, Économie, Tourisme, Affaires européennes et coopération décentralisée

24-124) Orientations des politiques d'aménagement des territoires et de développement. (Mme LAGOUBIE) - Adoptée à la majorité.

# Solidarité, Santé, Insertion, Famille, Enfance

- 24-125) Centre Départemental de Santé : évolution de la politique de santé. (Mme CAPPELLE) Adoptée à la majorité.
- 24-126) Orientations politiques 2025/2028 en faveur des associations à caractère social et associations d'insertion. (Mme VOLPATO) Avis favorable à la majorité.

# Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

24-127) Personnel départemental. Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). (M.LAMONERIE) – Adoptée à l'unanimité.

> déposées au Service du Contrôle de Légalité le 22 juillet 2024 sont mises à la disposition du public à compter du 22 juillet 2024 sur le site Internet du Conseil départemental conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 22 juillet 2024

Pour le Président et par délégation, le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER